



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Vendredi 25 avril 2014
à 20h30**

Membres présents : ALVERGNAS Jean-Marc, BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Ludovic, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie
Membres absents :
Secrétaire de séance : VENET Anne-Marie

CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose une liste de commission et demande de procéder à l'élection des membres. Le maire est président de droit pour chaque commission.

Commission scolaire : Christian FAYOLLE, Catherine DEPIERRE

Commission finances : Guy BESSON, Christian FAYOLLE, Richard GRAEL, Patrice JOASSARD, Jean-Paul ECLERCY, Pierre-Paul FAURE, Martine LUCIEN, Anne-Marie VENET

Commission fleurissement : Jean-Marc ALVERGNAS, Ludovic FAURE, Marie-Claude LATOUR

Commission voirie/sentier/PDIPR : Guy BESSON, Jean-Marc ALVERGNAS, Fabien PROTIERE

Commission Sport et Culture : Fabien PROTIERE Jérémy CLOYE, Catherine DEPIERRE

Commission Ordures ménagères : Jean-Marc ALVERGNAS, Ludovic FAURE, Marie-Claude LATOUR

Commission Bâtiment, organisation et amélioration du bâti : Patrice JOASSARD, Christian FAYOLLE, Richard GRAEL, Fabien PROTIERE

Commission économie emploi/dynamisation du Centre bourg : Patrice JOASSARD, Guy BESSON, Jean-Marc ALVERGNAS, Pierre-Paul FAURE

Commission communication : Richard GRAEL, Jérémy CLOYE, Catherine DEPIERRE,

Commission enfance et jeunesse / Rythmes

scolaires : Christian FAYOLLE, Richard GRAEL, Jérémy CLOYE, Catherine DEPIERRE, Fabien PROTIERE

Commission Urbanisme : Richard GRAEL, Jean-Paul ECLERCY, Martine LUCIEN

Commission environnement et aménagement du Territoire : Richard GRAEL, Jean-Marc ALVERGNAS, Jérémy CLOYE, Pierre-Paul FAURE, Anne-Marie VENET

CONSTITUTION DU CCAS

Les membres du conseil fixe à l'unanimité le nombre de membres élus au CCAS à 4, plus le Maire, Président du CCAS, ainsi qu'à 4 le nombre de représentants d'associations. Les membres élus sont Guy BESSON, Catherine DEPIERRE, Ludovic FAURE, Anne-Marie VENET

ELECTIONS DES DELEGUES AUX SYNDICATS ET AUX COMMISSION CCHL

Syndicat Rhodanien du câble : Anne-Marie VENET (Titulaire), Philippe GARNIER (suppléant)

Syndicat Mixte de la Zone de loisirs de Hurongues : Catherine DEPIERRE (Titulaire), Christian FAYOLLE (suppléant)

SYDER : Pierre-Paul FAURE (Titulaire), Guy BESSON (suppléant)

SIEMLY : Philippe GARNIER (Titulaire), Jérémy CLOYE (Titulaire), Martine LUCIEN (suppléante)

SMAELT : Fabien PROTIERE (Titulaire), Jérémy CLOYE (suppléant)

Groupement des 4 cantons : Jean-Marc ALVERGNAS (Titulaire), Marie-Claude LATOUR (suppléante)

SIVOS : Christian FAYOLLE (Titulaire), Marie-Claude LATOUR (suppléante)

Centre socio culturel des Hauts du Lyonnais : Catherine DEPIERRE (Titulaire), Anne-Marie VENET (suppléante)

Correspondant défense : Richard GRAEL

SCOT : Philippe GARNIER (Titulaire), Richard GRAEL (suppléant)

SIMOLY : Philippe GARNIER (Titulaire), Patrice JOASSARD (suppléant)

SYRIBT : Jérémy CLOYE

Commission CCHL :

Commission d'Appel d'Offre : Patrice JOASSARD

Commission sociale : Christian FAYOLLE
Commission développement économique et emploi : Patrice JOASSARD
Commission culture et Loisirs : Fabien PROTIERE
Commission Communication et TIC : Richard GRAEL
Commission assainissement : Ludovic FAURE
Commission voirie et bâtiments : Guy BESSON
Commission transition énergétique et Développement Durable : Jérémy CLOYE
Commission tourisme : Marie-Claude LATOUR
Commission élimination et valorisation des déchets : Jean-Marc ALVERGNAS

CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la commission d'Appel d'Offre (CAO) doit être composée du Maire, de 3 délégués et de 3 délégués suppléants :

<u>Titulaires</u> :	<u>Suppléants</u> :
Patrice JOASSARD	Christian FAYOLLE
Richard GRAEL	Guy BESSON
Jean-Paul ECLERCY	Martine LUCIEN

Ils sont élus à l'unanimité.

CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

La CCID est composée de 6 personnes titulaires et de 6 personnes suppléantes prises parmi la population payant des impôts sur la commune. La commune doit proposer une liste de 12 noms pour les titulaires et une liste de 12 noms pour les suppléants. Le directeur régional des finances publiques désignera à partir de ces listes les membres de la commission.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire a informé que l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à déléguer au Maire un certain nombre de missions qui relèvent de la compétence du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné délégation au Maire pour les fonctions suivantes :

- D'Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communaux
- De procéder dans la limite de 90 000€ à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans.
- De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités d'assurance y afférentes
- De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- De prononcer la délivrance et la reprise de concession dans les cimetières
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€.
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignements
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- De réaliser des lignes de Trésorerie dans la limite de 100 000€ maximum
- D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire a précisé qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints. Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité les indemnités de fonctions brutes mensuelles du Maire et des Adjoints comme suit :

31% de l'indice 1015 pour le Maire et 8,25% de l'indice 1015 pour les adjoints. La date d'effet est au 05/04/2014, date d'installation du conseil municipal et de prise de fonctions pour le Maire et les Adjoints. Le maire et les adjoints percevront donc leur indemnité à compter du 5 avril 2014.

DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Monsieur le Maire a précisé que tous les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions électives. Le Conseil Municipal, a délibéré à l'unanimité sur le droit à la formation:

Les crédits consacrés à la formation des élus seront de 500€ par an et les formations porteront sur comment bien gérer une commune avec comme orientations : secteur du budget, urbanisme, social, environnement, développement durable, communication, fleurissement, marchés publics, dans la limite de ces crédits.

FIXATION DES TAUX DES TAXES D'HABITATION, FONCIERE BATIE, ET FONCIERE NON BATIE

Monsieur le Maire explique que l'état a réduit ses dotations de 2% pour 2014 et oblige ainsi les communes

à supporter ces baisses. Afin de conserver un niveau de ressources au plus près de celui de l'an dernier, le Maire explique qu'il est raisonnable d'augmenter le taux des taxes communales. Le conseil municipal décide à 11 voix pour d'augmenter les taxes de 3% pour l'année 2014.

Les nouveaux taux sont donc les suivants :

Taxe d'habitation : 15,87%

Taxe foncière bâtie : 17,08%

Taxe foncière non bâtie : 38,75%

2 voix se prononcent à 2.5 % et 2 voix contre.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil décide à l'unanimité d'affecter 132 000€ du résultat de fonctionnement de 2013 à l'investissement pour le budget 2014.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Monsieur le Maire propose le budget primitif communal suivant :

Fonctionnement :

Dépenses : 527 491€ Recettes : 527 491€

Investissement :

Dépenses : 1 911 003€ Recettes : 1 911 003€

Le conseil municipal accepte ce budget à 13 voix pour et 2 voix contre.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT

Monsieur le Maire propose le budget primitif lotissement suivant :

Fonctionnement :

Dépenses : 53 351€ Recettes : 53 351€

Investissement :

Dépenses : 87 065€ Recettes : 87 065€

Le conseil municipal accepte ce budget à l'unanimité.

BAIL COMMERCE RESTAURANT « LES MOISSONS »

Le conseil municipal décide à l'unanimité de résilier le bail avec Messieurs Evariste et de réaliser un nouveau bail avec les repreneurs du fond de commerce, Messieurs Chaverot et Kaulfuss.

DECLARATION PREALABLE POUR LES RAVALLEMENT DE FACADE

Monsieur le Maire explique que suite à un décret, les ravalements de façade ne sont plus soumis à déclaration préalable depuis le 1^{er} avril dernier. Sauf si le conseil municipal en décide autrement.

Afin d'assurer la qualité des travaux effectués, Monsieur le Maire propose de rendre obligatoire le dépôt de déclaration préalable pour les ravalements de façade.

Le conseil accepte à 13 voix pour et 2 voix contre.

ADHESION A LA PIAILLE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler par adhésion à la piaillée pour un coût de 212,24€.

DEMANDES DU COMITÉ DE LA BATTEUSE

Le comité de la batteuse demande la mise à disposition du podium ainsi que des agents communaux pour l'organisation de l'édition 2014 de la fête de la batteuse. Il demande également la mise à disposition de la salle polyvalente pour la fête ainsi que pour la revole, le nettoyage restant à sa charge.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner une suite favorable à ces demandes.

DEMANDE DU TERRAIN DE LA MADONE

L'association de la cantine demande l'autorisation d'utiliser le terrain de la madone ainsi que le local pour l'organisation d'un concours de pétanque qui aura lieu le samedi 3 mai.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

GROUPEMENT DES 4 CANTONS

Le groupement des 4 cantons demande à la commune une participation de 211,60€ pour l'année 2014. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEMANDES DIVERSES DE SUBVENIONS

Monsieur le Maire présente plusieurs demandes de subventions reçues par la commune. Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes :

Association des handicapés des Monts du Lyonnais : 200€

Deprim'Espoir : 100€

Sourire et partage : 25€

Association pour le développement des loisirs à l'Hôpital Local de Chazelles sur Lyon : 100€

AFSEP, Cantine du lycée Raoul Follereau, AFMThéléthou, Lycée des Monts du Lyonnais, Chambre des métiers : refusées.

QUESTIONS DIVERSES

- Le sou des écoles demande l'autorisation d'organiser la kermesse de l'année 2014 au stade de la gare. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- Monsieur Guy BESSON informe le conseil municipal que du bois communal a été coupé au cougny. Il propose de faire un appel à candidature pour la vente de ce bois. Le conseil municipal décide de vendre le tout au prix de 720€ et dit que les candidats seront tirés au sort.

Philippe GARNIER

Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 mai à 20h30.

